FR

ANNEXE

Programme de travail 2024 pour des projets pilotes et des actions préparatoires dans le domaine de l'énergie

1. Introduction

Compte tenu des objectifs figurant dans les commentaires budgétaires, le présent programme de travail comporte les actions à financer et la ventilation budgétaire pour l'année 2024, comme suit:

a) pour les marchés (exécutés en gestion directe) (point 2).

Base juridique

Article 58, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012[1]

Lignes budgétaires

PP 09 24 01 — Observatoire européen en matière de CUSC
PA 01 23 01 — Registre des prosommateurs d'énergie
PA 01 23 04 — Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

Objectifs poursuivis

Les projets pilotes et actions préparatoires servent d'instrument pour allouer des crédits dans le but de tester une nouvelle idée d'action dans un domaine de compétence de l'Union pour lequel il n'existe pas d'acte de base pertinent qui autoriserait l'Union à utiliser des fonds.

Résultats escomptés

Les projets pilotes sont des activités de nature expérimentale visant à tester la faisabilité et l'utilité d'une nouvelle initiative. Les actions préparatoires visent à préparer des propositions législatives en vue de l'adoption éventuelle d'actions futures.

Contribution à l'intégration des questions liées au climat et à la biodiversité

Les actions figurant dans le présent programme de travail contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le pacte vert pour l'Europe pour une transition vers une énergie propre, qui sont par exemple de garantir un approvisionnement énergétique abordable, d'investir dans les énergies renouvelables, de donner la priorité à l'efficacité énergétique, de construire des

[1] JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

systèmes énergétiques interconnectés, de donner aux consommateurs les moyens d'agir et de lutter contre la précarité énergétique.

2. Marchés

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés en 2024 s'élève à 5 500 000 EUR.

Ligne budgétaire

PP 09 24 01 — Projet pilote — Observatoire européen en matière de CUSC

2.1 Observatoire européen en matière de CUSC

Description générale des marchés envisagés

Assistance technique pour la mise en place d'un organisme indépendant chargé de surveiller, de déclarer et de vérifier le CO_2 capturé, transporté et stocké.

Objectifs poursuivis et résultats escomptés

Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) sont essentiels à la réalisation de l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2050. La proposition de règlement pour une industrie «zéro net» fixe comme objectif d'atteindre une capacité opérationnelle d'injection annuelle de 50 millions de tonnes de CO_2 d'ici à 2030. La stratégie industrielle de gestion du carbone ouvrira en 2024 la voie vers l'accélération du déploiement de technologies CUSC en Europe, nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le captage, l'utilisation et le stockage du carbone suscitent certaines inquiétudes, notamment qu'il en soit fait un emploi abusif afin de prolonger l'utilisation de combustibles fossiles, qu'ils servent à des fins d'écoblanchiment ou conduisent à de mauvaises performances environnementales. Un organisme indépendant est nécessaire pour surveiller le développement et la viabilité des projets CUSC. Ce projet pilote est destiné à tester la création d'un observatoire européen en matière de CUSC chargé de surveiller, de déclarer et de vérifier le CO_2 capturé, transporté et stocké dans des installations industrielles spécifiques. Dans un premier temps, les activités de surveillance, de déclaration et de vérification ne prendront en considération que les cimenteries et les installations d'incinération des déchets disposant d'installations de captage du carbone. Ce projet pilote a pour objectif de centraliser les connaissances, les données et les bonnes pratiques pour un observatoire européen permanent en matière de CUSC pour l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion du carbone.

Mise en œuvre

Direction générale de l'énergie

Contribution à l'intégration des questions liées au climat et à la biodiversité

La modélisation réalisée par la Commission européenne montre que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone sont essentiels à la réalisation de l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2050. Dans ce contexte, un organisme indépendant est nécessaire pour surveiller le développement et la viabilité des projets CUSC afin de garantir le respect des normes les plus élevées en matière d'environnement et de climat, d'éviter de potentielles fuites à l'avenir, de

maximiser les avantages en matière de climat, et d'éviter de prolonger inutilement l'utilisation de combustibles fossiles.

Ligne budgétaire

Ligne budgétaire PA 01 23 01 — Action préparatoire — Registre des prosommateurs d'énergie

2.2 Action préparatoire — Registre des prosommateurs d'énergie

Description générale des marchés envisagés

Assistance technique pour la collecte et le suivi des données et la maintenance d'un répertoire des évolutions stratégiques et des projets

Objectifs poursuivis et résultats escomptés

La transposition correcte et en temps utile des dispositions du train de mesures sur l'énergie propre relatives à l'autonomisation des consommateurs est essentielle pour renforcer l'indépendance énergétique de l'UE. L'objectif de l'action est de suivre et de soutenir les progrès des mécanismes collectifs et des investissements privés dans la transition vers les énergies renouvelables. L'action comporte trois volets principaux:

- surveillance et collecte de données sur la mise en place et les incidences des différents types de communautés énergétiques dans l'UE;
- soutien financier, juridique, administratif et technique aux communautés énergétiques afin d'aider à mettre en œuvre des plans de développement et à créer des réseaux entre les communautés au niveau régional et national;
- mise à disposition de modèles pour la participation citoyenne et de solutions de gouvernance afin d'assurer un processus décisionnel démocratique et inclusif au sein des communautés énergétiques, et ce, afin de garantir une transition juste.

Les données collectées dans le registre constitueront une source d'informations pour les institutions européennes et les gouvernements nationaux et locaux qui facilitera le développement de communautés énergétiques. Le registre contribuera également au suivi de la démocratisation du système énergétique grâce à la propriété citoyenne de la production décentralisée d'énergie.

Mise en œuvre

Direction générale de l'énergie

Contribution à l'intégration des questions liées au climat et à la biodiversité

Le registre est un outil important pour garantir la mise en œuvre du droit de l'UE et sa reproductibilité, ainsi que pour accélérer l'indépendance énergétique de l'UE et réaliser les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Ligne budgétaire

PA 01 23 04 — Action préparatoire — Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

2.3 Action préparatoire — Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

Description générale des marchés envisagés

Assistance technique, communication et étude

Objectifs poursuivis et résultats escomptés

La présente action préparatoire vise à surmonter les obstacles financiers, juridiques et techniques aux projets de rénovation menés par les citoyens. Ce service combiné pourrait impliquer la création d'un service ou secrétariat de soutien spécifique de l'Union pour les communautés énergétiques citoyennes (CEC) et les communautés d'énergie renouvelable (CER). Un tel service ou secrétariat de soutien viserait à resserrer les liens au sein des communautés afin de développer et de reproduire des programmes couronnés de succès. Il pourrait s'inspirer des enseignements tirés des deux projets pilotes et de l'expérience des coopératives qui réussissent à regrouper des projets à l'échelle du voisinage. Il comprendra:

- une plateforme de partage d'expériences et de modèles, afin de bâtir une dynamique communautaire forte et de mobiliser les citoyens de l'UE en faveur de la rénovation intégrée des bâtiments et du déploiement des énergies renouvelables;
- un soutien à l'élaboration de plans d'investissement; un certain nombre d'initiatives citoyennes pourraient être soutenues, sur la base de leur caractère innovant et de leur fort potentiel de reproduction;
- un apport de données probantes et d'indicateurs afin de sensibiliser les communautés énergétiques existantes au concept de rénovations menées par les citoyens et aux avantages de ces dernières;
- une assistance technique et un accompagnement des groupes de citoyens, des organisations communautaires existantes et des autorités locales afin de créer des communautés énergétiques citoyennes et des communautés d'énergie renouvelable.

Mise en œuvre

Direction générale de l'énergie

Contribution à l'intégration des questions liées au climat et à la biodiversité

Pour réaliser les ambitions de l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030 et 2050, les citoyens et les communautés énergétiques jouent un rôle important dans le regroupement des projets de rénovation des bâtiments, ce qui les rend attrayants pour les investisseurs. Un service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens contribuerait à créer une demande de rénovations de bâtiments résidentiels conformes aux priorités de l'UE en matière d'énergie et de climat.